

L'argent s'accumule dans les coffres des fondations privées

Depuis 10 ans, les actifs ont fait un bond de 139%



DIANE TREMBLAY

Mardi, 14 novembre 2017 00:00

MISE à JOUR Mardi, 14 novembre 2017 00:00

Les actifs des fondations privées ont plus que doublé au Québec, passant de 4,1 G\$ à 9,8 G\$ de 2005 à 2015, malgré la crise financière de 2008. Ces actifs constituent un patrimoine important, dont ne bénéficient que « très faiblement » les organismes de bienfaisance, affirme l'Institut Mallet.

Dans un rapport qui sera dévoilé mardi au cours du Sommet 2017 sur la culture philanthropique à Montréal, on apprend que les actifs des fondations privées ont fait un bond de 139 %, tandis que les actifs de fondations publiques ont atteint 4,8 G\$, ce qui représente une hausse de 92 % depuis 2005.

Le total des actifs pour les fondations publiques et privées représente donc au Québec près de 15 G\$. La province compte 2000 fondations, dont 908 fondations privées qui sont le groupe ayant connu la plus forte augmentation (57 %) en 10 ans.

La plus riche au Québec est la Fondation Lucie et André Chagnon avec 1,8 G\$ d'actifs en 2016.

« C'est la première fois que l'on réalise cette grande enquête à partir des données de l'Agence du revenu du Canada. C'était important de le faire, car au niveau de la province, on savait très peu de choses », a déclaré Sylvain Lefèvre, professeur au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale à l'UQAM.

« On a tendance à penser qu'au Québec, ce n'est pas comme ailleurs, que les ordres de grandeur sont plus petits, mais en réalité ils sont importants et leur croissance aussi. »

Moins généreuses

Les fondations privées ont beau avoir plus d'argent, ce sont elles qui donnent le moins. En 2015, les dons effectués par les fondations privées (contrôlées par une famille ou un seul donateur) s'élevaient à 294 M\$ contre 590 M\$ pour les fondations publiques (dirigées par un conseil d'administration) qui ont l'obligation de retourner 50 % et plus des sommes amassées en cours d'année.

Aux États-Unis, les fondations privées sont tenues de dépenser 5 % de leur dotation annuelle. Au Québec, elles doivent

retourner au moins 3,5 % de la valeur de leur actif.

« On voit qu'il y a de l'argent qui s'accumule dans les coffres des fondations privées et elles pourraient en distribuer davantage », ajoute le spécialiste.

« On contribue tous à l'argent de la philanthropie à travers le privilège fiscal », rappelle-t-il.

Les crédits d'impôt, qui sont alloués à des dons philanthropiques, peuvent atteindre jusqu'à 40 % pour les deux paliers de gouvernement, précise M. Lefèvre.

Goutte d'eau dans l'océan

Plus de 75 % des revenus des œuvres de bienfaisance, en 2013, provenaient de subventions du gouvernement. Les dons des particuliers et des fondations représentaient 4 %, dont 1,8 % de la part de fondations.

« C'est une goutte d'eau par rapport à l'ensemble du financement », analyse-t-il.

Il s'avère que les fondations privées investissent davantage en éducation, alors que les fondations publiques soutiennent plus la santé. À l'heure du développement durable, l'environnement reçoit à peine 1 % des dons.

